



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/73

**Réunion du 16 octobre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 09/10/2023

Date d'affichage : 09/10/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

Présents : Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, ,
Mme Geneviève COSSON, M. Marc DESGEORGES, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION,
M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR,
Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, Mme
Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Martine BAUDART a donné pouvoir de vote à Mme
Françoise PAYEN, M. Pascal COLSON a donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION , M.
Eric HUET a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Frédéric COURVOISIER-
CLEMENT a donné pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Jean-Baptiste MACHINET a
donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir
de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à M. Dominique
CARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Jean DUCASTEL

**Objet : SPL XDEMAT : Renouvellement de la convention de prestations intégrées pour
la période 2024-2028**

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées 2024-2028,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le renouvellement à compter du 01/01/2024, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le Maire,
Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance,
Jean DUCASTEL



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

31 OCT. 2023

31 OCT. 2023

Signature of Jean DUCASTEL